Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECHERCHE D'UN SYSTÈME DE GESTION ADAPTÉ À LA COMPLEXITÉ DU MONDE UNIVERSITAIRE

Une convention d'objectifs se prépare entre l'Etat et l'UNIL

Un projet de convention d'objectifs entre l'Etat de Vaud et l'Université de Lausanne va être élaboré par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), en concertation avec le Rectorat de l'Université et en collaboration avec la Démarche de modernisation de l'Etat (DM). Ce projet de convention accompagnera en automne la demande que le Conseil d'Etat fera au Grand Conseil de poursuivre pour la période 2000-2004 à l'UNIL le régime financier provisoire de conduite budgétaire par groupes.

La convention d'objectifs doit permettre de promouvoir à l'Université les principes de la " nouvelle gestion publique " en adaptant leur forme à la réalité du monde universitaire. Cette convention sera soumise, directement ou par analogie, au décret du Grand Conseil sur les contrats de prestation.

L'Université et la société entretiennent des liens complexes. Il n'est pas aisé de les réduire à des prestations mesurables. Au printemps 1999, la commission extraparlementaire chargée d'examiner l'avant-projet de nouvelle loi sur l'Université a souhaité qu'un type particulier de contrat entre l'Etat et l'UNIL soit trouvé pour tenir compte de ces spécificités.

L'Université fournit des prestations dont certains effets sont diffus et prolongés. Les " clients " de ces prestations, notamment les étudiants, ne se laissent guère ranger dans des groupes homogènes. Le contrôle effectif de ces prestations par l'autorité politique et la mesure précise de leur efficacité sont dès lors difficiles à mettre en ?uvre.

Face à ces problèmes, la notion de " convention d'objectifs " offre une solution souple, permettant à l'Etat et à l'Université de se mettre d'accord sur des objectifs stratégiques pour une durée de quatre ans. Des indicateurs seront précisés pour évaluer le degré d'accomplissement de ces objectifs. Cette convention d'objectifs peut être considérée comme une première étape vers une plus grande transparence des prestations fournies par l'Université.

Outre l'amélioration de la qualité dans les trois principales missions de l'UNIL, enseignement, recherche et développement, les objectifs principaux sur lesquels portera la convention toucheront notamment à la réalisation du programme prioritaire " Sciences, Vie, Société " en collaboration avec l'Université de Genève et l'EPFL, à la politique d'internationalisation de la Haute école, et au développement de procédures d'évaluation, de renforcement des formations postgraduées et de formation continue.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mai 2000

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 / 316 35 00 Jean-Marc Rapp, recteur de l'Université de Lausanne, 021 / 692 20 11